

COMMUNE DE LA GENEYTOUSE (87400)

**AVIS AU PUBLIC
ENQUETE PUBLIQUE**

Préalable à la modification du tracé d'une voie communale et à la désaffectation et suppression d'une voie communale au lieu-dit La Chassagne.

Par arrêté municipal n°A2026-21 en date du 18 août 2026, le maire de la commune de LA GENEYTOUSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à la modification du tracé des voies communales n°33, 33A, et 33B et à la suppression et la désaffectation d'une partie de la voie 33B au lieu-dit La Chassagne.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Geneytouse du 14 septembre 2026 à 9H00 au 24 septembre 2026 à 18H00. Monsieur Fabien ROTZLER est désigné commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Geneytouse, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00, les lundi et mercredi de 14H00 à 18H00 et les mardi, jeudi et vendredi de 14H00 à 17H30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de La Geneytouse le lundi 14 septembre de 9H00 à 11H00 et le lundi 28 septembre de 16H00 à 18H00.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, par courrier à transmettre à M. le Commissaire-enquêteur, Mairie, 162 route de Limoges, 87400 La Geneytouse ou par courriel à « mairiedelageneytouseenquetepub@gmail.com ».